



DEPARTEMENT DES LANDES

REPUBLIQUE FRANCAISE

-:-

**MAIRIE  
DE  
MESSANGES**

**EXTRAIT**  
**du Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**de la Commune de MESSANGES**

*SEANCE ORDINAIRE DU 15 FEVRIER 2022*

**AFFAIRE N° 2 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS  
D'EQUIPEMENT DES COMMUNES POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE  
POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de Février, à dix-huit heures et trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de MESSANGES dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Hervé BOUYRIE**, Maire pour la session.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents et ayant votés : 12 Nombre de suffrages exprimés : 14 <b>VOTE :</b> Main levée ! ✓      Bulletin secret ! - Pour : 14 - Contre : - Abstentions : - Nuls ou blancs : Date de convocation : 10 Février 2022
--

**Présents :** BOUYRIE H, CASTAGNET P, CAZES M, VARTAVARIAN J, LEROY E, COUDRAY J, BOIREAU C, DABBADIE G, LAUDOUAR E, BAMBALERE M, LAVIELLE G, AROCENA U  
**Absent excusé :** CALORME JP, PELLEGRINO M, BOUYRIE F  
**A donné procuration :** BOUYRIE F à CASTAGNET P, PELLEGRINO M à BOUYRIE H  
**Secrétaire de séance :** CASTAGNET P

**Monsieur le Maire**

**PRESENTÉ** à l'Assemblée le projet d'acquisition d'un Piaggio porter NP6, compte tenu de la vétusté du véhicule actuel, utilisé par le service pour l'entretien des voiries et espaces verts. La vétusté du véhicule s'explique également par une utilisation plus intensive durant la période estivale.

Cette acquisition est éligible au titre de la subvention Fonds d'Equipement des Communes (FEC). Le montant de l'achat est estimé à **21 310 € HT** soit **25 572 € TTC**.

**INVITE** l'Assemblée délibérante à se prononcer sur l'acquisition de ce véhicule et à solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental des Landes pour l'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Equipement des Communes.



**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**D'approuver** l'acquisition du véhicule Piaggio porter NP6 dont le montant total est estimé à **21 310 € HT** soit **25 572 € TTC**.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental des Landes afin d'obtenir une subvention au titre du Fonds d'Equipement des Communes pour l'acquisition de ce véhicule.

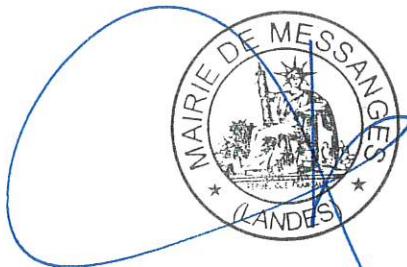
**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



**Hervé BOUYRIE.**